

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 juin 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 1er juin 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 1er juin 2000 (S/2000/513) que vous a adressée Mustafa Osman Ismail, Ministre des relations extérieures du Soudan, pour vous informer que le Soudan s'était acquitté de toutes les obligations découlant des résolutions 1044 (1996), 1054 (1996) et 1070 (1996) du Conseil de sécurité, et vous prier de convoquer une réunion spéciale du Conseil en vue de lever les sanctions.

Je me réfère par ailleurs à une décision prise à New York le 1er juin 2000 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés. Ayant dûment étudié les mesures constructives prises par le Gouvernement soudanais pour s'acquitter de toutes les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes, le Mouvement des pays non alignés a convenu d'appuyer sans réserve la demande du Gouvernement soudanais visant la levée des sanctions.

Cela étant, le Mouvement des pays non alignés prie le Conseil de sécurité d'envisager d'urgence l'adoption d'une résolution levant les sanctions imposées contre le Soudan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dumisani S. **Kumalo**